

GROUPE GM COSMETIQUES FRANCE GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

Preamble

Groupe GM COSMETIQUES FRANCE (hereinafter ‘**GGMCF**’), a French simplified joint stock company (*société par actions simplifiée*) with capital of €96,800, whose registered office is at 5 Chemin de Chapoly, Parc d'activité des Grands Chênes, 69290 Saint-Genis-Les-Ollières, registered in the Lyon Trade and Companies Register under number 399.312.578, specialises in the production and distribution of cosmetic products for professionals, primarily in the hotel sector (hereinafter the ‘**Products**’). These General Terms and Conditions of Sale (hereinafter the ‘**General T&Cs of Sale**’) are reserved solely for professional buyers, hereinafter referred to as the ‘**Customers**’, acting directly in the context of their professional activities for all orders placed directly with GGMCF. GGMCF and the Customer are jointly referred to as the ‘**Parties**’.

1. Scope and Purpose

These General T&Cs of Sale apply to all contracts, quotations, technical and commercial proposal and orders between GGMCF and any professional customer within the meaning of the preliminary article of the French Consumer Code (hereinafter the ‘**Customer**’) and are transmitted by GGMCF to the Customer at the same time as the aforementioned documents, such that the Customer is familiar with them when entering into any commitment. Consequently, by signing the contract, quotation, order or technical proposal, or by confirming them by email, the Customer represents that it is familiar with and accepts the General T&Cs of Sale.

The purpose of these General T&Cs of Sale is to set out the rights and obligations of GGMCF and of the Customer in connection with the sale of the Products.

These General T&Cs of Sale may not be amended by future correspondence or by any subsequent clause, even if contained in the order form, quotation and/or general terms and condition of purchase or any other document issued by the Customer, without the prior, written agreement of GGMCF. No instrument or commitment accepted by GGMCF or its representative may be construed as constituting or entailing a derogation, even in part, from these General T&Cs of Sale, unless it bears a statement expressly and unambiguously indicating the GGMCF’s firm intention to derogate from these General T&Cs of Sale.

GGMCF’s failure at any time to rely on any of the provisions of these General T&Cs of Sales may not be construed as constituting a waiver of its right to rely on the same provision in the future.

2. Orders

2.1. Placing an order: The Customer represents that it has familiarised itself with the General T&Cs of Sale prior to placing its order and acknowledges that its validation of the order implies acceptance of the terms contained herein. The Customer places its order directly with GGMCF.

2.2. Accepting an order: The order is considered as firm and final once confirmed, either by email sent to the Customer by GGMCF or where the order is transmitted by the Customer via a monthly replenishment schedule, subject in this case to the Customer being up-to-date with its payment obligations.

2.3. Changing an order: The order is firm and irrevocable upon its acceptance according to the terms stipulated in point 2.2 above. Any change requested by the Customer after confirmation of the order, in particular with regard to quantity, quality, specifications, etc., is thus subject to GGMCF’s prior, written agreement in a clear and precise manner in the new offer or order confirmation issued by GGMCF following the Customer’s order. In any case, any order already entrusted to our carriers or confirmed by our suppliers may under no circumstances be changed.

2.4. Orders for customised products: For the purposes of this clause, ‘Customised Product’ means any product adapted to the needs and wishes of the Customer according to specifications provided by the Customer.

At the Customer’s request, GGMCF may supply the Customer with Customised Products with specifications drawn up under the Customer’s sole responsibility. Orders for such Products are deemed firm and irrevocable as from the Customer’s signature and return of the final proof (*‘Bon à tirer’*). This releases GGMCF from any liability for the direct or indirect consequences resulting from errors or omissions discovered after printing.

The Customer shall take delivery of all Customised Products ordered and pay the corresponding price according to the payment terms set out in these General T&Cs of Sale or the specific term agreement between GGMCF and the Customer. Should the

Customer fail to collect or accept the Products on the agreed date or within the agreed amount of time, GGMCF will invoice the Customer for the price of the Products in question, plus the cost of their destruction.

2.5. Cancelling an order: No order cancellation is possible as from GGMCF's acceptance of the order.

2.6. Refusing an order: GGMCF reserves the right to refuse any order or any delivery in the event of a dispute with the Customer, in particular following the Customer's failure to comply with its obligations under these General T&Cs of Sale and in particular concerning any incident regarding payment of the price of an order, without prejudice to any damages that GGMCF may be entitled to claim. Likewise, in the event of a deterioration in the Customer's solvency, GGMCF may either refuse an order or request full payment in advance.

3. Delivery and Receipt of the Products

3.1. Delivery of the Products: Delivery lead times are indicated in the quotations and confirmed upon confirmation of the order by GGMCF.

GGMCF makes every effort to satisfy the Customer but accepts no responsibility if lead times are not met or supplies cannot be obtained. Missed delivery lead times may under no circumstances give rise to damages, holdbacks or cancellations of orders in progress.

Further, in the event of delivery delays, no penalty may be unilaterally imposed on GGMCF by the Customer.

3.2. Delivery terms: our shipping terms are EX WORKS (EXW – Incoterm 2020) – St Genis les Ollières (France). Consequently, the transfer of risk concerning the Products takes place upon their collection by the Customer or its carrier, or by any third party appointed by the Customer, from the premises of GGMCF.

The recipient is responsible for taking action against the carriers in the event of delays, damaged goods or missing items and in any case to notify the carriers of its reservations immediately and in writing.

The recipient is responsible for completing all customary formalities for filing the claim (declarations, reports, etc.).

Under no circumstances may delays, damages goods or missing items justify non-payment for the goods invoiced within the agreed time.

3.3. Receipt of the products

The Customer is reminded that it is responsible for inspecting the physical condition of the delivered package and for examining its content when unpacking it in the presence of the carrier, under the warranty of conformity of the Products with the order.

The delivered goods must be verified by the Customer upon receipt. In order to be accepted, any flaws and all apparent defects in the Products must be notified to GGMCF by registered letter with acknowledgement of receipt, or by email with acknowledgement of receipt, within a maximum of one (1) month from receipt of the goods by the Customer. Such defects may not be used as grounds for cancellation of the order and will be processed under the terms of clause 4 below.

4. Warranties

As regards the warranty of conformity indicated above, any claims concerning Product non-conformity not lodged in the manner set out in paragraph 3.3 above will not be taken into consideration. As such, silence on the part of the Customer during and up to the end of the period referred to above effectively waives the warranty of conformity of the Products, which may no longer be activated by the Customer.

GGMCF also warrants the Products against any hidden defects, material defects or manufacturing defects, provided the Customer notifies GGMCF of the defect in a timely manner as from its discovery by registered letter with acknowledgement of receipt addressed to GGMCF, in accordance with the statutory provisions regarding the warranty against hidden defects. The Products are guaranteed for a maximum of ONE (1) year from their collection or receipt by the Customer against all hidden manufacturing defects rendering them unfit for use or considerably diminishing their use, in accordance with the statutory warranty against hidden defects. The Product may not be sold or resold in an altered, transformed or modified state.

This warranty will not be granted in the event of misuse of the Products, any use not in keeping with the information provided when the order was placed, defects and deterioration provoked by the natural evolution of the Product (expiry date), by an accident or by inappropriate storage or conservation conditions and, in general, where the origin of the defect lies in any cause attributable to the Customer to a third party and, in any case, in a cause not attributable to GGMCF.

In the case of a hidden defect or conformity defect in the Products duly notified to GGMCF under the conditions set out above, the Customer must give GGMCF free access to its premises in order to conduct an inspection of the Products. GGMCF may also, at its discretion, give its prior, written consent to the return of a sample of the Product in order to enable GGMCF to carry out an investigation. Any Product returned without such consent will, on the one hand, be held at the Customer's disposal and the Customer will bear the resulting risks, irrespective of the place where the Products are held, and, on the other hand, may under no circumstances give rise to a credit note. The Customer will bear the cost and risk of returning the Product.

In the event that after an investigation by GGMCF, the conformity defect or hidden defect in the Products is solely attributable to GGMCF under the warranties against non-conformities and hidden defects referred to above, the only obligation incumbent on GGMCF will be to replace or repair the Products free of charge or, if this is impossible, to reimburse them, excluding any other compensation of damage of any kind whatsoever.

In any case, in the event of damage occurring due to the fulfilment, non-fulfilment or poor fulfilment of the order in whole or in part by GGMCF and attributable to the latter, GGMCF may only be held responsible for any direct damage, excluding all indirect damage such as operating losses, loss of earnings, etc. In the event of any direct damage, GGMCF will only be liable up to the limits of cover provided by its insurance policy for identical categories of damage, for all types of damage combined. In any case, any direct damage not covered by GGMCF's insurance policy is excluded.

These provisions also exclude direct damage occurring as a consequence of a force majeure event or a situation not attributable to GGMCF, in particular one attributable to the Customer, for which GGMCF will in no way be liable.

In any event, no claims lodged by the Customer under the warranties may call into question or suspend the payment in full of the invoice concerned.

5. Prices

GGMCF prices are expressed excluding VAT. For Standard items, they are invoiced on the basis of the annual tariff in force on the date on which the order is effectively confirmed, indicated by the Customer's approval of the packing list transmitted by GGMCF, or in accordance with the quotation in the case of Customised Products. The prices are subject to French VAT whenever the Products are sold to a Customer located in France, and any change in the statutory VAT rate will be reflected in the price of the Products including VAT, as of the date stipulated in the relevant implementing decree. For Products sold to a Customer located outside France, the prices are expressed excluding VAT and will be subject to VAT or an equivalent tax in the country in which the Customer's registered office is located, and must be paid by the Customer.

6. Invoicing. Payment Terms. Late Payment.

6.1 Invoicing: Any order gives rise to the establishment of an invoice in accordance with the provisions of Article L.441-9 of the French Commercial Code.

6.2. Payment terms: Payment, meaning the collection or effective availability of the funds and not simply the presentation of a document creating an obligation to pay, must take place in cash on the date shown on the invoice.

6.3. Late payment: Invoices are payable thirty (30) days from the invoice issue date and, in accordance with Article L.441-10 of the French Commercial Code, not later than sixty (60) days from the invoice issue date.

Each invoice must be paid by its payment date, by any means in force, even if one or several Products are the subject of a claim lodged by the Customer. No discount will be granted for early payment or payment in cash.

In the event of non-payment or late payment of all or part of an invoice by its payment date and subject to all forms of legal recourse available to GGMCF, the unpaid amounts will automatically incur late-payment interest at the bank rate of the Banque de France for unaccepted bills of exchange, plus 3%. This interest accrues from the date initially scheduled for payment until payment has been made in full. A fixed €40 indemnity for collection costs will also apply.

If an invoice is not paid eight (8) days after the first presentation for delivery of formal notice to pay in the form of a registered letter with acknowledgement of receipt, an additional fixed and irreducible sum equal to 5% of the invoice amount will also be charged by way of a penalty clause.

In addition to the late-payment interest and penalty clause referred to above, GGMCF may also, by operation of law and with no other formality, terminate the order concerned and suspend all orders in progress and all previous orders not definitively paid for, whether already delivered or in the process of being delivered and whether payment for them is overdue or otherwise, without prejudice to any other course of action. Where an order is paid for in instalments, failure to pay a single instalment after formal notice has been given under the conditions set out above will render the entire debt immediately payable or result in cancellation of the order in question by GGMCF by operation of law and with no other formality. In all of the above cases, sums due for other deliveries or for any other reason will become immediately payable if GGMCF does not opt to cancel the corresponding orders. The Customer must reimburse GGMCF for all the costs incurred to recover the sums owed, including court costs and the fees of legal professionals and court officers, upon presentation of the corresponding supporting documents.

7. Retention of Title / Transfer of Risk

GGMCF retains ownership of the Products sold until the entire price in principal and accessories has been paid in full. The Customer bears the risk of loss and deterioration with regard to these goods during the period of retention of title, however, as well as responsibility for any damage that they may cause or sustain. Failure to pay any one of the instalments may result in these goods being reclaimed.

8 - Force Majeure

In the case of a force majeure event within the meaning of Article 1218 of the French Civil Code and the rulings of the Court of Cassation, a Party prevented from fulfilling its obligations by the event in question must inform the other Party as swiftly as possible after its occurrence, indicating the reasonable means it implemented beforehand in order to continue to fulfil its obligations. The Parties' obligations will then be suspended for the entire duration of the force majeure event. If the force majeure event persists and prevention of their obligations becomes definitive, the contract may be terminated by the first Party to act, without any compensation or liability for either Party. For the purpose of applying this clause, the Parties are informed that in accordance with applicable case law, force majeure may not be relied on by the Customer to justify the non-performance of a payment obligations, in particular in the event that an unforeseeable event has consequences in respect to its business.

9 - Property Rights

For all Products involving know-how, technology, components or formulae created by GGMCF, or that have a specific design or an innovative character in general, the property rights thereto will belong to GGMCF, unless the Parties agree otherwise in advance, by mutual agreement and in writing. Failing this, none of the above elements covered by GGMCF's property rights may under any circumstances be communicated, published, reproduced or exploited in any form whatsoever without GGMCF's prior, written agreement. If, for the purpose of the order, the Customer provides GGMCF with elements covered by intellectual or industrial property rights belonging to it or belonging to third parties, the Customer certifies that it is indeed the owner of the property rights or that it has the necessary licensing rights to this effect and shall hold GGMCF harmless from and against any claim of any kind or any action for infringement by the third party in question, and indemnify GGMCF for the amount of all costs, fines and compensation incurred by the latter.

10 - Confidentiality and Personal Data

Confidentiality: Both during the fulfilment of the order and after its expiry for any reason whatsoever, the Parties shall keep strictly confidential and shall refrain from using any technical, legal, financial, economic and commercial information of any kind which they may have exchanged. Such Confidential Information will only be used for the purpose of fulfilling the order. This confidentiality obligation applies after the end of the business relationship between the Parties to all confidential information that has been exchanged, for as long as it has not fallen into the public domain.

Personal data: Pursuant to the French Data Protection Act, French law no. 2018-493 of 20 June 2018 and EU Regulation 2016-679, in application since 25 May 2018, the Parties are reminded that personal data collected by the Parties must be necessary for the processing of the order and that the collection, hosting and processing of such data must be done so solely for this purpose, namely fulfilment of the orders and contractual services.

To this end, the Parties undertake to respect the rights, formalities and obligations laid down by the various aforementioned regulations, enabling them to ensure the protection and security of their personal data, and to appoint someone as data protection officer within their respective companies.

11 - Governing Law and Disputes

These general terms and conditions of sale are subject to French law.

THE PARTIES SHALL ENDEAVOUR TO RESOLVE ANY DISPUTE CONCERNING THE APPLICATION OF THESE GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE, THEIR INTERPRETATION, THEIR PERFORMANCE OR THE CONTRACTS AND ORDERED ENTERED INTO BETWEEN THEM OUT OF COURT. SHOULD THEY FAIL TO REACH AN AMICABLE AGREEMENT, ANY DISPUTE WILL BE BROUGHT EXCLUSIVELY BEFORE THE COMMERCIAL COURT OF LYON, EVEN IN THE CASE OF INTERLOCUTORY PROCEEDINGS, MULTIPLE DEFENDANTS OR THE INTRODUCTION OF THIRD PARTIES.

These general terms and conditions of sale are drawn up in French. In the event of their translation into another language, only the French version will be authentic.

If one of the clauses or provision of these General T&Cs of Sale is invalidated or declared illegal by a final court ruling, this invalidity or illegality will in no way affect the other clauses and provisions, which will continue to apply.

Any clauses contrary to those set out above inserted into the business documents of our customers or suppliers will be deemed null and void and any order entrusted to us automatically implies acceptance of our terms and conditions.

GGMCF's failure at any time to rely on any of the provisions of these general terms and conditions of sale may not be construed as constituting a waiver of its right to rely on said terms and conditions in the future.

Edition du 16.11.2021

CONDITIONS GENERALES DE VENTES GROUPE GM COSMETIQUES **FRANCE**

Préambule

La société Groupe GM COSMETIQUES FRANCE (ci-après « **GGMCF** ») Société par actions simplifiée au capital de 96800 €, dont le siège social est 5 chemin de CHAPOLY, Parc d'activité des Grands Chênes 69290 SAINT-GENIS-LES-OLLIERES, inscrite au RCS de LYON sous la référence 399.312.578, est un spécialiste de la production et de la distribution de produits cosmétiques destinés aux professionnels, principalement de l'hôtellerie (ci-après les « **Produits** »). Les présentes Conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») sont exclusivement réservées aux acheteurs professionnels, ci-après désignés les "Clients", agissant en relation directe avec leur exercice professionnel pour toutes commandes passées directement auprès de GGMCF. GGMCF et le Client sont collectivement désignés ci-après les "Parties".

Article 1. Champ d'application et objet

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à tous les contrats, devis, propositions techniques et commerciales ou commandes entre GGMCF et tout client ayant la qualité de professionnel au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation (ci-après le « **Client** »), et sont communiquées par GGMCF au Client en parallèle des documents ci-dessus, de façon à ce que le Client en ait eu connaissance au moment de son engagement. En conséquence, en signant le contrat, le devis ou la commande, ou la proposition technique, ou en procédant à leur confirmation par courriel, le Client déclare avoir eu connaissance des CGV et les accepter.

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations de GGMCF et du Client dans le cadre de la vente des Produits.

Les présentes CGV ne peuvent être modifiées par une correspondance antérieure, ni par une clause postérieure même contenue dans le bon de commande, devis et/ou les conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client sans l'acceptation préalable et écrite de GGMCF. Aucun acte ou engagement accepté par GGMCF, ou son représentant ne pourra être interprété comme valant ou emportant dérogation, même partielle, aux présentes CGV, s'il n'est porteur d'une mention indiquant expressément et sans aucune ambiguïté la volonté ferme de GGMCF de déroger aux termes des présentes CGV.

Le fait que GGMCF ne se prévale pas à un moment donné de l'une des quelconques stipulations des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2. Commandes

2.1. Passation de la commande : Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV préalablement à la passation de sa commande et reconnaît que la validation de sa commande implique l'acceptation de leurs termes. Le Client passe sa commande directement auprès de GGMCF.

2.2. Acceptation de la commande : La commande est considérée comme ferme et définitive dès sa confirmation soit par e-mail adressée au Client par GGMCF ou, lorsque la commande est communiquée par le Client via un planning d'approvisionnement mensuel sous réserve dans ce cas que le Client soit à jour de ses obligations de paiement.

2.3. Modification de la commande : La commande est ferme et irrévocable dès son acceptation selon les modalités précisées au 2.2. des présentes CGV. Ainsi, toute modification demandée par le Client à compter de sa confirmation, notamment sur les quantités, la qualité, les spécifications (etc.), est subordonnée à l'acceptation écrite et préalable de GGMCF de manière claire et précise dans la nouvelle offre ou confirmation de commande faite par GGMCF à la suite de sa commande. En tout état de cause, toute commande déjà prise en charge par nos transporteurs ou confirmée par nos fournisseurs ne pourra en aucun cas être modifiée.

2.4. Commande de produits personnalisés : Pour les besoins du présent article, on désigne par le terme « Produit Personnalisé » tout produit adapté aux besoins et aux souhaits du Client selon les spécifications fournies par ce dernier.

A la demande du Client, GGMCF, fournit à celui-ci des Produits personnalisés avec des spécifications effectuées sous la responsabilité pleine et entière du Client. Les commandes portant sur lesdits Produits sont réputées fermes et irrévocables à compter de la remise du « Bon à tirer » signé par le Client. Celui-ci dégage la responsabilité de GGMCF qui ne saurait être inquiétée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraîneraient des erreurs ou omissions constatées après l'impression.

Le Client s'engage à prendre livraison de l'ensemble des Produits personnalisés commandés et à en régler le prix correspondant selon les modalités de paiement figurant aux présentes CGV ou des modalités spécifiques convenues entre GGMCF et le Client.

A défaut d'enlèvement ou de réception des Produits à la date ou dans le délai convenu, la société GGMCF facturera au Client le prix des Produits concernés majoré de leurs frais de destruction.

2.5. Annulation de la commande : Aucune annulation de commande n'est possible à compter de l'acceptation de la commande par GGMCF.

2.6. Refus de commande : GGMCF se réserve le droit de refuser toute commande ou toute livraison en cas de litige existant avec le Client suite notamment au non-respect par le Client des obligations souscrites aux termes des présentes conditions générales de vente, en particulier en ce qui concerne tout incident de paiement du prix d'une commande, sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter GGMCF. De même, en cas de détérioration de la solvabilité du Client, GGMCF pourra soit refuser la commande, soit demander un paiement complet par avance.

Article 3. Livraison des Produits et réception des Produits

3.1. Livraison des Produits : Les délais de livraison sont indiqués dans les devis et seront confirmés lors de la confirmation de la commande par GGMCF.

GGMCF fait de son mieux pour satisfaire ses Clients mais décline toute responsabilité en cas de délais dépassés ou d'impossibilité d'approvisionnement. Le dépassement des délais de livraison ne pourra en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts, à des retenues ou à des annulations des commandes en cours.

Par ailleurs, en cas de retard de livraison, aucune pénalité ne pourra être imposée unilatéralement par le Client à GGMCF.

3.2. Conditions de Livraison : nos conditions d'expéditions sont EX WORKS (EXW – Incoterm 2020) – St Genis les Ollières (France). En conséquence, le transfert des risques concernant les Produits intervient dès leur enlèvement par le Client ou son transporteur ou tout tiers désigné par lui dans les locaux de GGMCF.

Il appartient aux destinataires de recourir contre les transporteurs en cas de retards, d'avaries, de manquants et dans tous les cas de faire les réserves nécessaires par écrit immédiatement auprès de ces derniers.

Il leur incombe de faire procéder à toutes formalités d'usage pour l'établissement de la réclamation (constats, rapports, etc.).

En aucun cas les retards, avaries ou manquants ne peuvent justifier le non-règlement des marchandises facturées aux époques convenues.

3.3. Réception des produits

Il est rappelé au Client qu'il est de sa responsabilité de procéder à un examen de l'état physique du colis livré ainsi qu'à un examen de son contenu lors de son déballage, et ceci en présence du transporteur, au titre de la garantie de conformité des Produits à la commande.

Les marchandises livrées devront être vérifiées par le Client dès réception. Les défauts éventuels et l'ensemble des vices apparents sur les fabrications, pour être admises, doivent être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception, ou par courriel avec AR, adressé à GGMCF dans un délai maximum d'un (1) mois qui suit la réception de la marchandise par le Client, et ces défauts ne peuvent être invoqués comme cause d'annulation de la commande, étant précisé qu'ils seront traités dans les conditions de l'article 4 ci-après.

Article 4. Garanties

En ce qui concerne la garantie de conformité mentionnée ci-dessus, toutes les réclamations concernant la non-conformité des Produits ne respectant pas le formalisme du paragraphe 3.3 ci-dessus, ne seront pas prises en compte. De ce fait, le silence du Client pendant le délai ci-dessus et jusqu'à son terme, permet de lever la garantie de conformité des Produits, qui ne pourra plus être actionnée par le Client.

Les Produits sont également garantis par GGMCF contre tout vice caché, défaut de matière ou vice de fabrication, à condition que le Client signale ce vice ou défaut à GGMCF dans un court délai à compter de sa découverte par courrier recommandé avec avis de réception adressé à GGMCF, conformément aux dispositions légales en matière de garantie des vices cachés. Les Produits sont garantis pendant un délai maximum de UN (1) ans à compter de leur enlèvement ou réception par le Client contre tous vices cachés de fabrication qui les rendent impropres à leur usage ou qui diminuent considérablement leur usage, conformément à la garantie légale des vices cachés. Il est précisé que le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie ne saurait être accordée en cas de mauvais usage des Produits, d'usage non conforme aux indications fournies au moment de la commande, de défauts et détérioration provoqués par l'évolution naturelle du Produit (date de péremption) ou par un accident, ou des conditions de stockage ou de conservation inappropriées et plus généralement lorsque le défaut trouve son origine dans un fait quelconque du Client ou d'un tiers, et dans tous les cas dans un fait non imputable à GGMCF.

En cas de vice caché ou de non-conformité des Produits dûment déclaré à GGMCF dans les conditions ci-dessus, le Client devra laisser libre accès à GGMCF, à ses locaux afin de pouvoir procéder à un contrôle des Produits. GGMCF pourra également

et selon son appréciation, donner son accord écrit et préalable au retour d'un échantillon des Produits, afin de permettre à GGMCF de réaliser une expertise. Tout Produit retourné sans cet accord, d'une part sera tenu à la disposition du Client, qui en assumera les risques quel que soit le lieu où se trouvent les Produits, d'autre part ne pourra en aucun faire l'objet d'un avoir. Les frais et risque du retour sont à la charge du Client.

Dans le cas où après expertise de GGMCF, il s'avère que le défaut de conformité ou le vice caché des Produits, lui est exclusivement imputable, au titre des garanties de conformité et des vices cachés ci-dessus, la seule obligation incombant alors à GGMCF sera le remplacement ou la remise en état gratuitement des Produits, ou en cas d'impossibilité, le remboursement de ceux-ci à l'exclusion de toute autre indemnité ou de tous dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.

Dans tous les cas, en cas de dommages survenant du fait de l'exécution ou de l'inexécution de la commande ou de la mauvaise exécution de celle-ci en tout ou partie par GGMCF et imputable à ce dernier, sa responsabilité ne pourra être engagée qu'au titre des dommages directs éventuels, à l'exclusion de tous les dommages indirects, tels que pertes d'exploitation, manque à gagner, etc. En cas de dommages directs éventuels, la responsabilité de GGMCF est limitée aux plafonds d'indemnisation de sa police d'assurance fixés pour des catégories de dommages identiques, et ce, tous dommages confondus. Dans tous les cas, tous les dommages directs non couverts par la police d'assurance de GGMCF sont exclus.

Les présentes dispositions excluent également les dommages directs consécutifs à un événement de force majeure ou à un fait non imputable à GGMCF, et notamment imputable au Client, pour lesquels GGMCF n'aura aucune responsabilité.

En toute hypothèse, les réclamations présentées par le Client au titre de ces garanties ne sauraient remettre en question l'exigibilité ou suspendre le paiement de l'intégralité de la facture concernée.

Article 5. Prix

Les prix GGMCF sont des prix hors taxes. Ils sont facturés, pour les articles Standard sur la base du tarif annuel en vigueur au jour de la confirmation de commande effective, matérialisée par l'acceptation par le Client de la packing list communiquée par GGMCF, ou conformes à la cotation établie dans le cas des Produits personnalisés. Les prix sont soumis à la T.V.A. française dès l'instant où ils sont vendus à un Client localisé sur le territoire français, et tout changement de taux légal de cette T.V.A. sera répercuté sur le prix des Produits annoncés TTC, à la date stipulée par le décret d'application s'y référant. Pour les Produits vendus à un Client situé hors de France, les prix sont exprimés hors taxe, et seront soumis à la TVA ou taxe équivalente du pays du siège social du Client, dont ce dernier devra s'acquitter.

Article 6. Facturation. Conditions de règlement. Retard de paiement.

6.1 Facturation : Toute commande donne lieu à l'établissement d'une facture conforme aux dispositions prévues par l'article L.441-9 du Code de commerce.

6.2. Modalités de paiement : Le paiement, qui s'entend de l'encaissement ou de la mise à disposition effective des fonds et non de la simple remise d'un titre créant une obligation de payer, doit avoir lieu au comptant à la date figurant sur la facture.

6.3. Délais de paiement : Les factures sont payables à trente (30) jours date d'émission de facture et conformément aux articles L441-10 du Code de commerce au plus tard soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Chaque facture doit être payée à son échéance, par tout moyen en vigueur, même si un ou plusieurs Produits font l'objet d'une réclamation de la part du Client. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé ou pour paiement comptant.

En cas de non-paiement ou de retard de paiement de tout ou partie d'une facture à son échéance et sous réserve de tous moyens de droit dont pourrait se prévaloir la Société GGMCF, les montants impayés porteront de plein droit un intérêt de retard au taux d'escompte de la Banque de France pour traite non acceptée, augmenté de 3%. Ces intérêts courent à compter du jour de la date initialement prévue pour le règlement jusqu'au parfait paiement. Il sera également fait application d'une indemnité légale forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

Si une facture n'est pas payée huit (8) jours après mise en demeure, à compter de la première présentation d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure, le montant en sera en outre majoré d'une somme forfaitaire et irréductible de 5% à titre de clause pénale.

En plus des intérêts de retard et de la clause pénale ci-dessus, GGMCF peut également de plein droit et sans autre formalité résilier la commande concernée, suspendre toutes les commandes en cours, et toutes les commandes antérieures non réglées définitivement, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non sans préjudice de toute autre voie d'action. Lorsque le paiement d'une commande est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance après mise en demeure dans les conditions énoncées ci-dessus, entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette ou la résolution de ladite commande par GGMCF de plein droit et sans autre formalité. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui sont dues

pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si GGMCF n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. Le Client doit rembourser à GGMCF tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les frais judiciaires et honoraires d'officier ministériel et auxiliaires de justice sur présentation des justificatifs correspondants.

Article 7. Réserve de propriété / Transfert des risques

GGMCF conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le Client assume néanmoins, pendant la durée de réserve de propriété, les risques de pertes et de détérioration de ces biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner ou subir. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens.

Article 8 - Force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens reconnu par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence de la Cour de cassation, la Partie empêchée dans l'exécution de ses obligations par ledit événement devra en informer l'autre Partie dans les meilleurs délais suivant sa survenance en précisant les moyens raisonnables qu'elle a préalablement mis en œuvre pour continuer à assurer ses obligations. Les obligations des Parties seront alors suspendues pour toute la durée de l'événement de force majeure et si l'événement de force majeure se prolonge et que l'empêchement devient définitif, le contrat pourra être résilié par la Partie la plus diligente sans indemnité ni responsabilité de l'une ou l'autre des Parties. Il est précisé, aux fins d'application de cette clause, que conformément à la jurisprudence applicable, la force majeure ne saurait être invoquée par le Client pour justifier l'inexécution d'une obligation de paiement notamment dans l'hypothèse où un événement imprévisible aurait des conséquences sur son activité.

Article 9 – Droits de propriété

Pour tous les Produits qui comportent un savoir-faire, de la technologie, des composants ou des formules créés par GGMCF, un design spécifique, ou un caractère innovant d'une manière générale, les droits de propriété qui y sont attachés appartiennent à GGMCF, à moins que les Parties n'en soient convenues autrement au préalable, d'un commun accord et par écrit. A défaut, tous les éléments ci-dessus couverts par les droits de propriété de GGMCF, ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une communication, d'une diffusion, d'une reproduction ou d'une exploitation sous quelque forme que ce soit, sans un accord écrit et préalable de GGMCF. Dans le cas où le Client fournirait à GGMCF pour la réalisation de la commande, des éléments couverts par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle lui appartenant ou appartenant à des tiers, le Client certifie alors qu'il est bien titulaire des droits de propriété, ou qu'il dispose des droits de licence nécessaires à cet effet et garantit GGMCF contre toute réclamation de toute nature ou action éventuelle en contrefaçon de la part du tiers concerné, et indemniserà GGMCF à hauteur de tous les coûts, condamnations et indemnités encourus par ce dernier.

Article 10 – Confidentialité et Données personnelles

Confidentialité : Tant pendant l'exécution de la commande qu'après son expiration pour quelque cause que ce soit, les Parties garderont strictement confidentiels et s'interdiront d'utiliser les renseignements techniques, juridiques, financiers, économiques, commerciaux ou de toute nature qu'elles auront été amenées à échanger. Ces Informations Confidentielles ne seront utilisées qu'aux seules fins d'exécution de la commande. La présente obligation de confidentialité s'applique après la cessation des relations commerciales des Parties pour toutes les informations confidentielles qui auront été échangées, tant que celles-ci ne sont pas tombées dans le domaine public.

Données personnelles : En application de la loi informatique et libertés, et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 et du Règlement UE 2016/679, en application le 25 mai 2018, il est rappelé que les données à caractère personnel qui sont recueillies par les Parties, doivent être nécessaires au traitement de la commande, et la collecte, l'hébergement et le traitement de ces données doivent avoir cette unique finalité, à savoir le traitement des commandes et des prestations contractuelles.

A cet effet, les Parties s'engagent à respecter les droits, les formalités et les obligations d'information énoncés par les différentes réglementations ci-dessus, leur permettant de s'assurer de la protection et de la sécurisation de leurs données à caractère personnel, et d'avoir le nom d'un interlocuteur, responsable de traitement, au sein de leur entreprise respective.

Article 11 - Droit applicable et Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

EN CAS DE DIFFEREND AU SUJET DE L'APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE, DE LEUR INTERPRETATION, DE LEUR EXECUTION ET DES CONTRATS ET COMMANDES CONCLUS PAR LES PARTIES, CELLES-CI S'EFFORCERONT DE REGLER A L'AMIABLE CE DIFFEREND. A

DEFAUT D'UN TEL ACCORD AMIABLE, TOUT DIFFEREND SERA PORTE EXCLUSIVEMENT DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON, MEME EN CAS DE REFERE, DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

Les présentes conditions générales sont établies en français. En cas de traduction dans une autre langue, seule la version française fera foi.

Si l'une des clauses ou dispositions des présentes CGV venait à être annulée ou déclarée illégale par une décision de justice définitive, cette nullité ou illégalité n'affectera en rien les autres clauses et dispositions, qui continueront à s'appliquer.

Toutes clauses contraires à celles ci-dessus insérées sur les documents commerciaux de nos clients ou fournisseurs seront considérées comme nulles et non avenues, toute commande qui nous est confiée impliquant par elle-même adhésion à nos conditions.

Le fait que GGMCF ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.